



Composition du Conseil communal suite aux élections communales



Président	M. Olivier Félix parti libéral-radical Suppléante Mme Anneline Straubhaar	Finances, Administration, Travaux publics et Environnement
Vice-présidente	Mme Anneline Straubhaar parti socialiste Suppléant M. Olivier Rochat	Sécurité publique, Santé, Bâtiments et Port
Secrétaire	M. Olivier Rochat parti Les Vert-e-s Suppléante Mme Sarah Collioud	Culture, loisirs et sports, Aménagement du territoire, Transports et Tourisme
Secrétaire-adjointe	Mme Sarah Collioud parti socialiste Suppléant M. Christian Haenseler	Formation et Sécurité sociale
Assesseur	M. Christian Haenseler parti libéral-radical Suppléant M. Olivier Félix	Infrastructures, Energies et Economie publique

Horaires estivaux

Services administratif et technique

Pendant la période des vacances scolaires, du 8 juillet au 16 août, les guichets et les téléphones sont ouverts les matins du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00, les vendredis de 7h30 à 12h00 ;

Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée du lundi 15 juillet au mercredi 14 août 2024. Réouverture jeudi 15 août selon l'horaire habituel, soit les jeudis et vendredis de 15h00 à 19h00.

Taille des haies et entretien des parcelles

Les propriétaires sont tenus de veiller à la taille de leurs arbres et de leurs haies plantées en bordure de la voie publique de manière à ce que la végétation ne gêne pas la circulation, ni n'en limite la visibilité et ceci tout au long de l'année.

Les propriétaires doivent entretenir régulièrement leur parcelle dès le début de la végétation afin d'éviter tout risque d'embrasement en période sèche, de dérochement de talus ou autres aléas pouvant entraîner des dégâts aux parcelles voisines.

En cas de gêne manifeste et après avertissement, la Commune mandatera une entreprise spécialisée pour effectuer les travaux de taille et d'entretien. Ces travaux seront facturés aux des propriétaires concernés.

Les contrevenants seront dénoncés au Ministère public.



Déchets végétaux de jardins

Les résidus de tontes de gazon, de feuilles, de tailles de haies ou d'arbustes doivent être apportés uniquement aux points de collecte ci-dessous. Ils n'ont pas leur place dans les grandes bennes vertes.

- Hangar des travaux publics (rue des Courtils 48)
- Eco-point du chemin de la Roussette

Les grandes bennes vertes disposées dans le village collectent les déchets et restes de cuisine, épiluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marcs de café/thé, fleurs ou plantes fanées.

Subvention sur la pose de panneaux photovoltaïques

Quiconque installe des panneaux photovoltaïques sur le territoire communal a droit à une subvention communale correspondant à 30% de la rétribution unique de « Pronovo ».

L'arrêté complet est disponible sur notre site internet www.cortaillod.ch/tous-menages-112022-arretes

Toute question peut être adressée à ServiceTechnique.Cortaillod@ne.ch

Subvention sur l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Quiconque installe une borne partagée de recharge pour véhicules électriques dans un bâtiment situé sur le territoire communal et qui est subventionnable selon les règles cantonales en vigueur pour ce type d'installation a droit à une subvention de 300 fr. par borne partagée.

L'arrêté complet est disponible sur notre site internet www.cortaillod.ch/tous-menages-112022-arretes

Toute question peut être adressée à ServiceTechnique.Cortaillod@ne.ch

Subsides sur les abonnements Onde Verte 2 zones

La Commune accorde des subsides à hauteur de 25 % pour les abonnements plein tarif Onde Verte, zones 10-11. Pour rappel, sont exclues de cette prestation les personnes bénéficiant du tarif préférentiel « enfant/jeune/senior ».

En outre, tout porteur d'un abonnement général CFF ou Onde Verte de 3 zones ou plus peut profiter d'un subside équivalent à celui versé pour les zones 10-11.

Mises aux enchères de fruits

Les mises aux enchères de fruits (prunes - mirabelles - pruneaux – noix – coings) à cueillir sur les arbres situés dans les vergers communaux auront lieu **mardi 6 août 2024 à 17h30** à l'ouest du verger de la Gouille, au Petit-Cortaillod.